Date de création/révision: 13/09/2002

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

DIVER-1148

RAISON SOCIALE
JohnsonDiversey

RISQUES SPECIFIQUES
IRRITANT - R10-36

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

- NOM DU PRODUIT TASKI 200 CONC. Z1-CONC.
- REFERENCE 1148
- FOURNISSEUR JohnsonDiversey
9-11, avenue du Val de Fontenay
94133 - FONTENAY-SOUS-BOIS Cedex

Téléphone / Fax 01 45 14 76 76 - Fax : 01 45 14 76 11

E-mail / Site internet-

Numéro d'appel d'urgence 01.45.42.59.59

- Informations complémentaires - Type d'utilisation
Détergent quotidien intérieur - concentré.

2 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Préparation liquide.

Constituants contribuant aux dangers

CAS N°67-63-0	2-propanol - Xi,F; R11-36-67	15 à 30%
CAS N°85711-69-9	Alcane sulfonate de sodium C13-17 Xi; R38-41	5 à 15%
CAS N°9004-95-9	Alcool alkyl éthoxylé - Xn; R22-41 Polymère	< 5%

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

IRRITANT

R10 : inflammable
R36 : irritant pour les yeux

4 – PREMIERS SECOURS

- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:
laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
laver abondamment avec de l'eau.
- EN CAS D'INGESTION:
retirer le produit de la bouche et consulter un médecin ou le Centre Anti-Poisons : 01 40 05 48 48
- EN CAS D'INHALATION :
retirer de la source d'exposition et installer l'accidenté dans une zone aérée. Consulter un médecin si nécessaire.

5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction

Produit inflammable.
CO_2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Equipements de sécurité: aucune mesure particulière n'est requise.

6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles

Port d'un vêtement de protection, des gants et un appareil de protection des yeux et du visage.

- Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter le produit pur.
Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur.

- Méthodes de Nettoyage

Endiguer et absorber sur support inerte.
Eliminer les résidus à grande eau.

7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec les yeux.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation. Ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

STOCKAGE

Conserver dans son emballage d'origine fermé.
Conserver dans un local frais, à l'écart de la chaleur et des rayons du soleil.
Stocker à l'écart des comburants et des oxydants.

8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

COMPOSANTS AYANT DES VALEURS LIMITES D'EXPOSITION:
67-63-0 2-Propanol (15-30%) - VLE=1250 mg/m3, 500ppm
EQUIPEMENTS INDIVIDUELS DE PROTECTION:
Port de lunettes et de gants de protection recommandé.
Rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.
EQUIPEMENTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL: fontaine oculaire et lavabo.

9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Liquide bleu clair, légèrement parfumé.

PH pur à 20°C : 6.5 à 7.0

Température de changement d'état

non applicable

Point d'éclair

25°C (Méthode Pensky)
Ce produit avec un PE compris entre 21° et 61°C supporte la combustion.

Caractéristique d'explosivité

Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges explosifs vapeur/air peuvent se former.

Densité

à 20°C : 0.97 g/cm3

Solubilité

miscible à l'eau .

10- STABILITE ET REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue en cas d'usage conforme.
Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

PRODUIT IRRITANT
TOXICITE AIGUE: DL 50 (oral) estimée > 2000 mg/kg
EFFET PRIMAIRE D'IRRITATION:
- peau: ne provoque pas d'irritation dans les conditions normales d'utilisaton
- yeux: provoque des irritations
- inhalation: provoque des irritations
- ingestion:provoque des irritations

12- INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas classée 'Dangereux pour l'environnement'. Pour plus d'informations se référer aux fiches de données de sécurité des substances.
Produit conforme à la législation relative à la biodégradabilité des détergents (décret et arrêtés du 24/12/87).

13- CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Se conformer aux arrêtés et réglements préfectoraux en vigueur, tant pour le produit que pour les emballages.
Pas de rejets importants directement dans le milieu naturel, récupération et traitement par un organisme agréé.
Nomenclature déchets: 20 01 29 (détergents contenant des substances dangereuses)

14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID :
UN 1987, ALCOOLS N.S.A. (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), classe 3, groupe emballage III, ADR.
Etiquette 3
IMDG:
ALCOOLS N.S.A. (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), classe 3, UN 1987, groupe emballage III.
Fiche de sécurité: 3-06
Polluant marin: non

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage des préparations dangereuses :
Symbole : Xi Irritant
Phrases R : R10-36
Phrases S : S26
Rincer et sècher les mains. En cas de contact prolongé, une protection de la peau peut être nécessaire.

16- AUTRES INFORMATIONS

Recommandation 89/542

	Concentration en %			
	< 5	5 à < 15	15 à < 30	30 et +
Phosphates				
Phosphonates				
Tensio-actifs anioniques		X		
Tensio-actifs cationiques				
Tensio-actifs amphotères				
Tensio-actifs non ioniques	X			
Agents de blanchiment oxygénés				
Agents de blanchiment chlorés				
Acide éthylène diaminetétra-acétique EDTA)				
Acide nitriotriacétique (NTA)				
Phénols et phénols halogénés				
Paradichlorobenzene				
Hydrocarbures aromatiques				
Hydrocarbures alophatiques				
Halogénés				
Savons				
Zéolites				
Polycarboxylates				

Référence Internationale: MSDS1712 - Vers.3(26/06/02)
BC.HS.Dt23-01(14/07/00)
Utilisation uniquement réservée au secteur professionnel.
Toutes les fiches de données de sécurité de nos produits classés 'Dangereux' peuvent être consultées et/ou obtenues par MINITEL N°Vert: 08 36 05 00 99
Accès INTERNET: http://www.diese-fds.com

A N N E X E

Liste des phrases R
(AISD 16/10/02)

R 1 : Explosif à l'état sec.
R 2 : Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
R 4 : Forme des composés métalliques explosifs très sensibles.
R 5 : Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R 6 : Danger d'explosion en contact ou sans contact avec l'air.
R 7 : Peut provoquer un incendie.
R 8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R 9 : Peut exploser en mélange avec des matières combustibles.
R 10: Inflammable.
R 11: Facilement inflammable.
R 12: Extrêmement inflammable.
R 14: Réagit violemment au contact de l'eau.
R 15: Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R 16: Peut exploser en mélange avec des substances comburantes.
R 17: Spontanément inflammable à l'air.
R 18: Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur - air inflam- mable/explosif.
R 19: Peut former des peroxydes explosifs.
R 20: Nocif par inhalation.
R 21: Nocif par contact avec la peau.
R 22: Nocif en cas d'ingestion.
R 23: Toxique par inhalation.
R 24: Toxique par contact avec la peau.
R 25: Toxique en cas d'ingestion.
R 26: Très toxique par inhalation.
R 27: Très toxique par contact avec la peau.
R 28: Très toxique en cas d'ingestion.
R 29: Au contact de l'eau dégage des gaz toxiques.
R 30: Peut devenir facilement inflammable pendant l'utilisation.
R 31: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R 32: Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
R 33: Danger d'effets cumulatifs.
R 34: Provoque des brûlures.
R 35: Provoque de graves brûlures.
R 36: Irritant pour les yeux.
R 37: Irritant pour les voies respiratoires.
R 38: Irritant pour la peau.
R 39: Danger d'effets irréversibles très graves.
R 40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes
R 41: Risque de lésions oculaires graves.
R 42: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
R 43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 44: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
R 45: Peut provoquer le cancer.
R 46: Peut provoquer des altérations génétiques héréditaires.
R 48: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R 49: Peut provoquer le cancer par inhalation.
R 50: Très toxique pour les organismes aquatiques.
R 51: Toxique pour les organismes aquatiques.
R 52: Nocif pour les organismes aquatiques.
R 53: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 54: Toxique pour la flore.
R 55: Toxique pour la faune.
R 56: Toxique pour les organismes du sol.
R 57: Toxique pour les abeilles.
R 58: Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
R 59: Dangereux pour la couche d'ozone.
R 60: Peut altérer la fertilité.
R 61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 62: Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 64: Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R 68: Possibilité d'effets irréversibles